

Chapitre 6

La nuptialité et l'état matrimonial

Le mariage est un sujet d'actualité politique et législative important, compte tenu de la Loi instituant l'union civile en 2002 et de l'autorisation des mariages de même sexe en 2004. La forte proportion de naissances hors mariage mentionnée au chapitre précédent est une conséquence des changements notables observés dans la nuptialité. Les bouleversements dans ce domaine, particulièrement la popularité grandissante de l'union libre, rendent moins pertinente l'analyse de la nuptialité légale. Comme l'état civil n'enregistre que les mariages, seuls les recensements et les enquêtes peuvent renseigner sur les unions libres. Le présent chapitre montre d'abord le nombre et l'indice des premiers mariages et des remariages, puis ceux des ruptures d'union par divorce et par veuvage. Le Recensement de 2001 nous permet de présenter une distribution des états matrimoniaux de fait et de droit, en particulier celle des unions libres. Il nous donne aussi un aperçu du nombre d'unions libres de partenaires de même sexe. Quelques données sont présentées au sujet des unions civiles et des mariages entre personnes de même sexe.

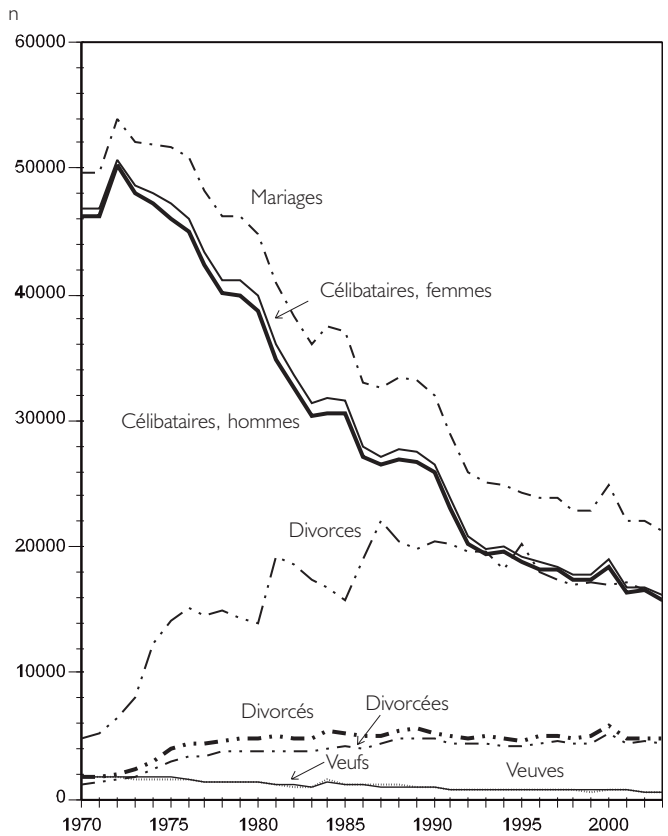
Le nombre provisoire de mariages en 2003, 21 154, représente une diminution de près de 4 % par rapport à celui de 2002, soit 21 986 (tableau 501 et figure 6.1). En 1993, on enregistrait 25 018 mariages et, en 1973, 52 133, soit près de deux fois et demie le nombre d'aujourd'hui.

Chez les hommes qui se marient en 2003, on trouve 75 % de célibataires, 22 % de divorcés et 3 % de veufs. Chez les femmes, les célibataires sont un peu plus nombreuses, puisqu'elles représentent 77 % des femmes qui se marient, tandis que les divorcées en constituent 20 % et les veuves, 3 %. La proportion de divorcés augmente toujours un peu; en 1993, elle était de 20 % chez les hommes et de

17 % chez les femmes. La proportion de mariages comprenant au moins un conjoint divorcé semble se stabiliser depuis 2000 (figure 8.5) : elle est de 31 % en 2003.

Figure 6.1

Nombre de mariages selon l'état matrimonial et le sexe, et nombre de divorces, Québec, 1970-2003



Source : Tableau 502.

La nuptialité des célibataires

L'indice synthétique de nuptialité des célibataires – qui avait connu un soubresaut en 2000, c'est-à-dire 0,34 chez les hommes et 0,38 chez les femmes – redescend dès 2001 à 0,31 et à 0,33, et il diminue à 0,29 et à 0,32 en 2003 (tableau 503 et figure 6.2). L'indice résulte de la somme des taux de nuptialité des célibataires par âge jusqu'à 49 ans, et il correspond à la proportion d'individus qui se marieraient au moins une fois avant leur 50^e anniversaire, dans une génération qui connaîtrait les mêmes taux que ceux que l'on observe pendant une année donnée. Les indices sont très bas; ils signifient que près du tiers seulement des hommes et des femmes se marieraient légalement si les taux des dernières années restaient constants. La chute des indices a commencé au début des années 1970, non seulement au Québec, mais également dans un bon nombre de pays de culture européenne. L'élévation de l'âge au mariage et le report qui en découle expliquent en partie seulement cette chute; l'âge moyen au premier mariage est de 31,0 ans en 2003 chez les hommes et de 29,1 ans chez les femmes. En 1993, il était de 28,3 ans chez les hommes et de 26,4 ans chez les femmes. L'âge moyen au mariage des femmes célibataires est de 1,8 an inférieur à celui des hommes célibataires depuis quelques années. L'écart diminue un peu, puisqu'il était de 2,0 ans pendant les années 1980 et de 2,5 ans au tournant des années 1960. Cet écart d'âge n'a

Tableau 6.1

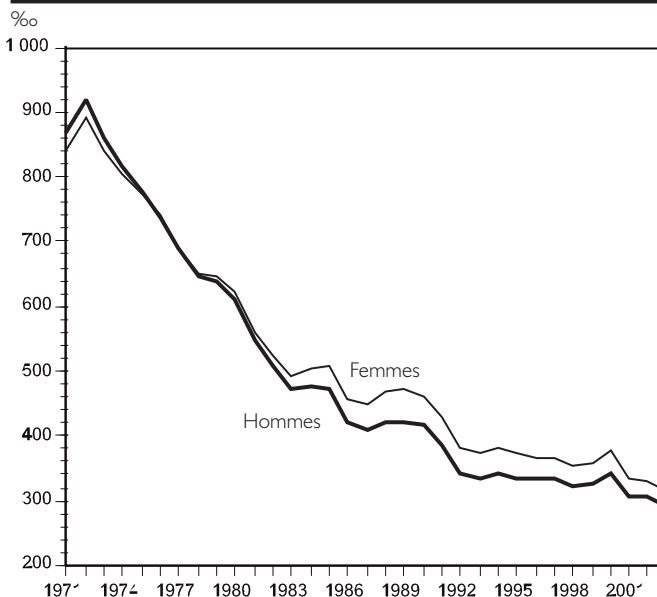
Indice synthétique de nuptialité des célibataires selon le sexe, dans quelques États

État	Année	Indice synthétique de nuptialité	
		Hommes	Femmes
Québec	2003 ^P	0,291	0,315
Québec	2002	0,306	0,332
Ontario	2001	0,540	0,564
Canada	2001	0,480	0,506
Angleterre-Galles	2001	0,473	0,503
Norvège	2002	0,437	0,470
France	2002	0,564	0,588
Suède	2002	0,460	0,495
Belgique	2002	0,428	0,456

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, données pour le Canada.
Sardon (2003), données pour l'étranger.

Figure 6.2

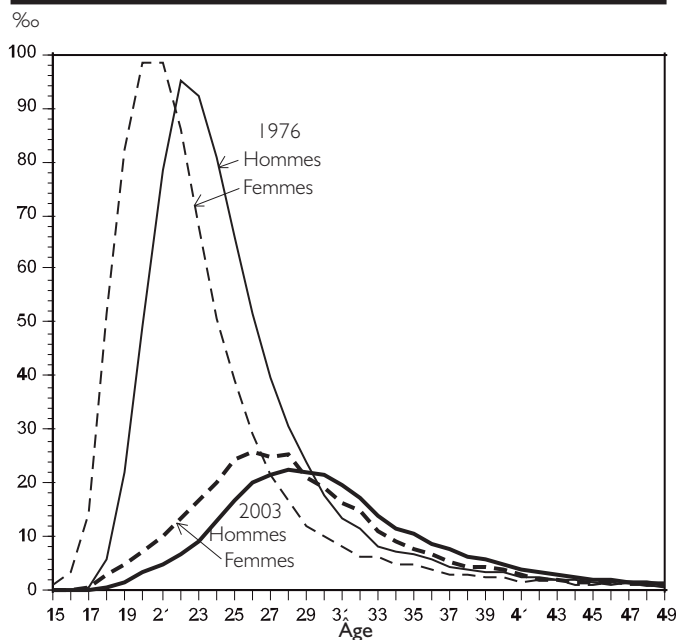
Indice synthétique de nuptialité des célibataires selon le sexe, Québec, 1971-2003



Source : Tableau 503.

Figure 6.3

Taux de nuptialité des célibataires selon l'âge et le sexe, Québec, 1976 et 2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

rien de démographique, mais il tient à des normes culturelles et, particulièrement, aux modèles de relations entre les sexes, comme le montre une étude de Bozon (1990).

Parmi les États dont on connaît les statistiques récentes de nuptialité, aucun n'affiche des indices synthétiques de nuptialité plus faibles que ceux du Québec (tableau 6.1). Plusieurs pays ont vu leur indice baisser à un niveau proche de 0,50 au milieu des années 1990, mais certains connaissent maintenant des indices plus élevés. En France, par exemple, l'indice des femmes passe de 0,50 en 1995 à 0,59 en 2002. En Suède, l'indice masculin est de 0,42 en 1995 et de 0,46 en 2002. En 2001, l'indice de l'ensemble du Canada est de 0,48 chez les hommes et de 0,51 chez les femmes.

La nuptialité selon l'âge

La figure 6.3, où l'on trouve les taux de nuptialité des célibataires par âge et par sexe en 2003 et en 1976, fait ressortir

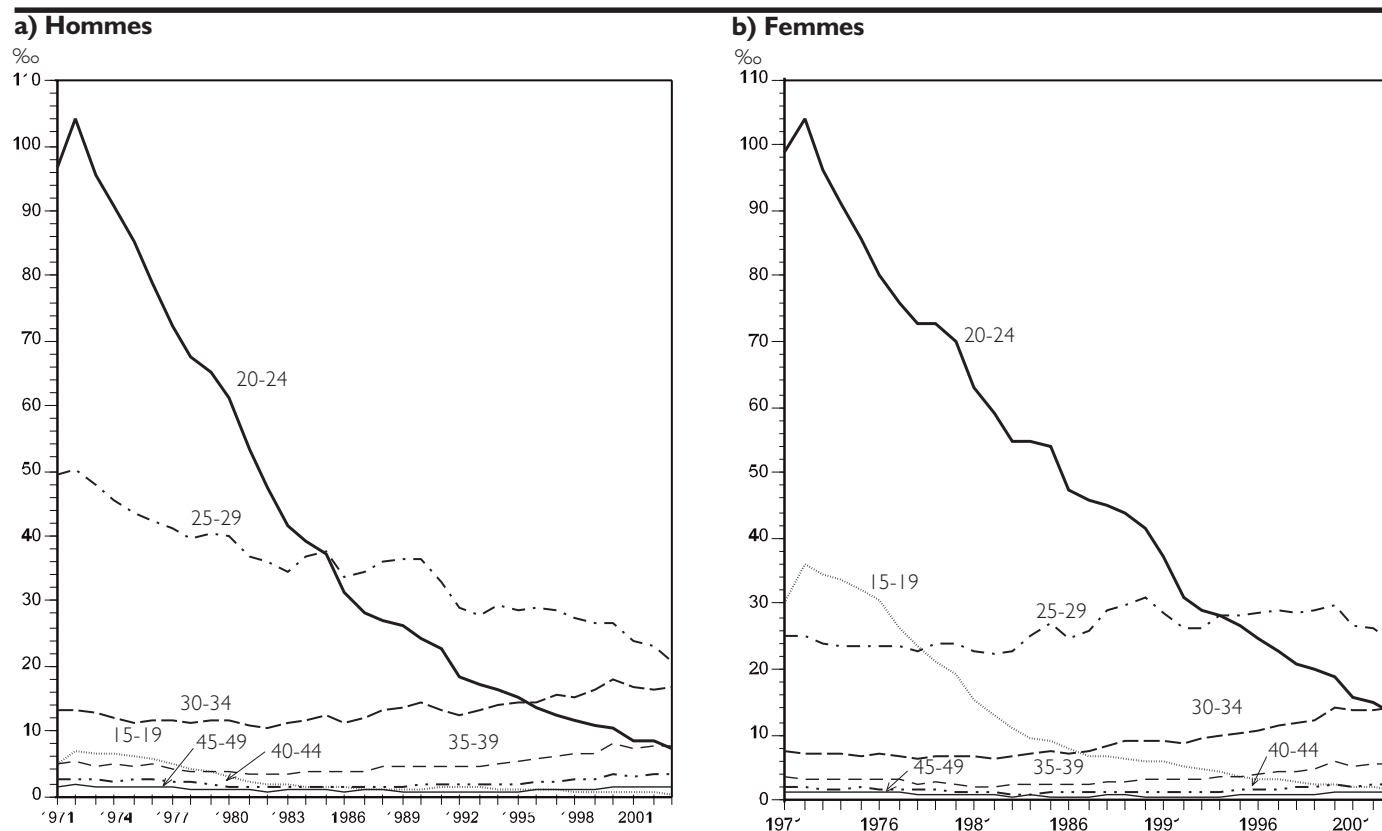
de façon saisissante la baisse de la nuptialité. Le taux chez les femmes de 19 ans, qui s'élevait à 82 ‰, n'est plus que de 5 ‰, tandis que le taux de 1 ‰ chez les hommes de cet âge en 2003 reflète bien la nuptialité masculine plus tardive.

La nuptialité des célibataires est très concentrée autour de certains âges; plus des trois quarts des mariages ont lieu entre 21 et 34 ans chez les femmes et entre 23 et 36 ans chez les hommes. La concentration apparaît même plus forte chez les femmes que chez les hommes. L'âge modal – c'est-à-dire l'âge où se trouve le taux le plus élevé – est de 28 ans chez les hommes et de 25 ans chez les femmes.

La figure 6.4, qui présente le taux de nuptialité des célibataires par groupe d'âge depuis 1961, montre que c'est surtout le taux des jeunes femmes de moins de 25 ans qui a baissé et celui des hommes de 20-24 ans. Par exemple, le taux des femmes de 15-19 ans n'est que de 2 ‰ en 2003 en regard de 11 ‰ en 1983 et de 34 ‰ en 1973. Chez

Figure 6.4

Taux de nuptialité des célibataires selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1971-2003



Source : Tableau 503.

les hommes de 20-24 ans, le taux n'est que de 7 ‰ en 2003, comparativement à des taux de près de 100 ‰ entre 1962 et 1973.

La rupture d'union par veuvage et le remariage des veufs

Depuis 1982, le nombre de ruptures d'union par veuvage et par divorce dépasse le nombre de mariages. En 2002, on compte 40 473 ruptures d'union et 21 986 mariages, soit 84 % plus de ruptures que d'unions. Les ruptures sont dues majoritairement au veuvage (59 % en 2002), mais, dans certains pays où le recours au divorce est plus ancien, aux États-Unis par exemple, le nombre de ruptures par divorce dépasse depuis longtemps (1973) le nombre de ruptures par veuvage.

En fait, le nombre de ruptures par veuvage est estimé à partir du nombre de décès de personnes mariées. On connaît peu de chose des personnes qui deviennent veuves et, dans le cas d'un couple qui décède en même temps, dans un accident par exemple, nos estimations comptent deux ruptures d'union plutôt qu'une seule.

Le nombre de nouveaux veufs s'élève à 7 717 en 2003, tandis que celui des nouvelles veuves est de 15 532 (tableau 6.2). À cause de la forte surmortalité masculine et de l'écart d'âge entre les époux au mariage, le veuvage est beaucoup plus important chez les femmes.

Tout comme la nuptialité des célibataires, le remariage diminue chez les veufs. Seulement 586 veufs et 607 veuves se sont mariés en 2003, selon des données provisoires, tandis qu'il y a une quinzaine d'années, on comptait plus de 1 000 remariages de veufs et de veuves. En rapportant les remariages d'une année aux nouveaux veufs des années précédentes, on peut estimer grossièrement la proportion des veufs qui se remarieraient à un peu moins de 10 %, et celle des veuves, à un peu moins de 5 %.

Non seulement les veufs sont-ils un peu plus nombreux à se remarier que les veuves, mais ils le font également beaucoup plus tôt après le décès de leur conjointe. Parmi les remariages de veufs en 2003, 57 % des hommes ont perdu leur conjointe depuis moins de cinq ans, tandis que 66 % des femmes ont perdu leur conjoint depuis cinq ans et plus (tableau 6.3).

Tableau 6.2

Nouveaux veufs et remariages de veufs selon le sexe, Québec, 1981-2003

Année	Nouveaux veufs ¹	Nouvelles veuves ²	Remariages	
			Veufs	Veuves
n				
1981	6 494	15 304	1 236	1 155
1982	6 751	15 332	1 069	991
1983	6 772	15 488	1 026	927
1984	6 856	15 792	1 419	1 590
1985	7 040	16 024	1 177	1 230
1986	7 602	16 211	1 094	1 166
1987	7 743	16 159	1 042	1 099
1988	7 953	16 272	1 031	1 062
1989	7 698	16 422	974	985
1990	7 682	16 042	915	895
1991	7 769	16 187	794	775
1992	7 856	15 728	743	726
1993	8 024	16 235	735	792
1994	7 769	15 918	731	718
1995	7 717	16 051	828	751
1996	7 919	15 709	770	777
1997	7 918	16 547	743	733
1998 ^r	7 843	16 712	709	717
1999 ^r	7 918	16 403	640	606
2000 ^r	7 642	15 893	730	723
2001 ^r	7 456	15 139	668	661
2002 ^p	7 937	16 037	612	610
2003 ^p	7 717	15 532	586	607

1. Estimations à partir du nombre de décès de femmes mariées et séparées légalement.

2. Estimations à partir du nombre de décès d'hommes mariés et séparés légalement.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.3

Remariage des veufs selon la durée du veuvage et le sexe, Québec, 2003

Durée du veuvage	Remariages	
	Veufs	Veuves
%		
Moins d'un an	8,0	5,9
1 an	14,9	7,4
2 ans	14,6	8,8
3 ans	9,8	6,9
4 ans	9,6	5,5
5 ans et plus	43,1	65,6
Total	%	%
	n	n
	586	607

Source : Institut de la statistique du Québec.

La rupture d'union par divorce et le remariage des divorcés

De 1988 à 1995, on compte autour de 20 000 divorces chaque année. Leur nombre baisse ensuite et on en compte près de 17 000 de 1998 à 2001, et le nombre baisse à 16 500 en 2002 (tableau 6.4).

L'indice synthétique de divortialité estime la proportion des mariages qui se termineraient par un divorce selon les comportements d'une année donnée : il est la somme des taux de divortialité par durée de mariage avec, comme dénominateur, les mariages conclus il y a zéro, un an, deux ans, etc., selon le cas. L'indice de 2002 signifie que 50 % des mariages se termineraient par un divorce; l'indice est stable autour de 50 % depuis 1987. C'est une proportion que ne connaîtront peut-être pas les mariages contractés en 2002, mais, cette année-là, on compte quand même 16 499 divorces et 21 154 mariages.

La divortialité est très élevée dans de nombreux pays. L'ensemble du Canada, qui connaissait une divortialité plus élevée qu'au Québec jusqu'en 1988, affiche maintenant un indice plus faible; l'indice de 38 divorces pour 100 mariages en 2002 repose sur le calcul des 30 premières années de mariage seulement et, relativement à cette durée, l'indice du Québec se situe à 46 % (tableau 6.5). Les indices de 41 % de la Colombie-Britannique et de 42 % de l'Alberta ne sont pas très éloignés de celui du Québec. Parmi les pays qui disposent de statistiques récentes, l'indice de divortialité dépasse 40 % en Autriche, en Angleterre, en Belgique, au Danemark, en Norvège, en République tchèque et même 50 % en Finlande, en Suisse et en Suède (55 %).

Tableau 6.5

Indice synthétique de divortialité dans quelques États

État	Année	Indice pour 100 mariages
Québec	2002	50,4
Canada ¹	2002	37,6
Suède	2002	55,1
Angleterre-Galles	2000	43,5
France	2001	37,6
Finlande	2002	50,1

1. Durée 0-30 ans. Pour cette durée l'indice est de 46,4% au Québec en 2002.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, les données pour le Canada.
ardon (2003), les données pour l'étranger.

Tableau 6.4

Nombre de divorces et indice synthétique de divortialité, Québec, 1969-2002

Année	Divorces	Indice pour 100 mariages
	n	
1969	2 947	8,8
1970	4 865	14,0
1971	5 203	14,6
1972	6 426	17,5
1973	8 091	21,5
1974	12 272	32,1
1975	14 093	36,1
1976	15 186	37,8
1977	14 501	35,2
1978	14 865	35,1
1979	14 379	33,2
1980	13 899	31,7
1981	19 193	43,5
1982	18 579	40,8
1983	17 365	39,3
1984	16 845	37,9
1985	15 814	35,8
1986	19 026	43,5
1987	22 098	51,2
1988	20 340	47,8
1989	19 829	47,3
1990	20 474	49,6
1991	20 277	49,6
1992	19 695	49,2
1993	19 662	50,2
1994	18 224	47,5
1995	20 133	54,0
1996	18 078	49,0
1997	17 478	48,7
1998	16 916	48,9
1999	17 144	50,3
2000	17 054	51,4
2001	17 094	52,4
2002	16 499	50,4

Sources : Statistique Canada.
Institut de la statistique du Québec.

La durée du mariage intervient dans la divortialité, comme on le constate à l'examen de la figure 6.5 qui présente les taux de divortialité de 2002 et de 1981, selon la durée du mariage pour les durées inférieures à 20 ans. Les taux sont très élevés pour ce qui est des durées assez courtes – de 34 ‰ après 3 et 4 ans de mariage –, puis ils baissent graduellement et atteignent 12 ‰ après 18 ans. La divortialité est beaucoup plus précoce en 2002 qu'en 1981, mais les taux se ressemblent si la durée est plus longue.

Le nombre de personnes divorcées qui se remarient atteint 4 728 chez les hommes et 4 325 chez les femmes en 2003, selon des données encore provisoires. En ce qui concerne l'année 2000, on observe un soubresaut dans le nombre de remariages de divorcés, mais le nombre de 2001 et de 2002 est semblable à celui des années précédentes. L'indice synthétique de remariage des divorcés (tableau 6.6) est la somme des taux de remariage des divorcés selon le nombre d'années écoulées depuis le divorce (jusqu'à 20 années). Selon les taux de 2003, 24 % des divorcés et 22 % des divorcées se remarieraient. Ces indices sont semblables à ceux que l'on a mesurés depuis 1992, sauf en 2000. Les hommes divorcés se remarient davantage et plus rapidement que les femmes divorcées, mais la différence n'est pas très importante.

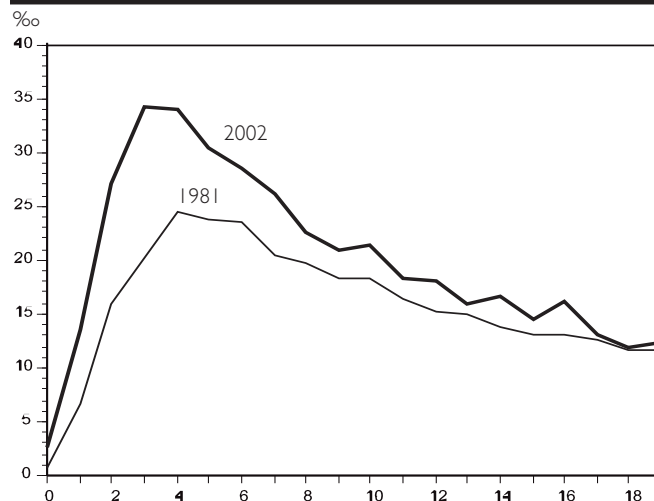
Le divorce et les enfants

Le nombre d'enfants à charge touchés par le divorce de leurs parents est estimé à 14 800 en 2002, soit en moyenne 0,9 enfant par divorce, mais, dans la moitié des divorces, il n'y a pas d'enfants à charge. Dans les cas où il y en a, le nombre moyen est de 1,8. Il faut noter que l'enregistrement des enfants est incomplet : seuls les enfants à charge pour lesquels une décision a été prise par le tribunal figurent dans le procès-verbal du divorce. Leur âge est connu, mais pas leur sexe. La figure 6.6 présente l'effectif des enfants par âge; la majorité (66 %) de ces jeunes sont âgés de 5 à 14 ans, 11 % de 0 à 4 ans, et 23 % de 15 ans et plus. L'âge moyen des enfants est de 11,0 ans.

La mère obtient la garde de 62 % des enfants, le père de 13 %, et 25 % des enfants sont soumis à une garde partagée. L'attribution de la garde varie beaucoup en fonction de l'âge des enfants, comme on le voit à la figure 6.7. La mère a la garde de 70 % des très jeunes enfants, tandis que le père obtient la garde de 25 % des adolescents de 15 ans

Figure 6.5

Taux de divortialité selon la durée du mariage, Québec, 1981 et 2002



Sources : Tableau 509.

Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.6

Indice synthétique de nuptialité des divorcés selon le sexe, Québec, 1981-2003

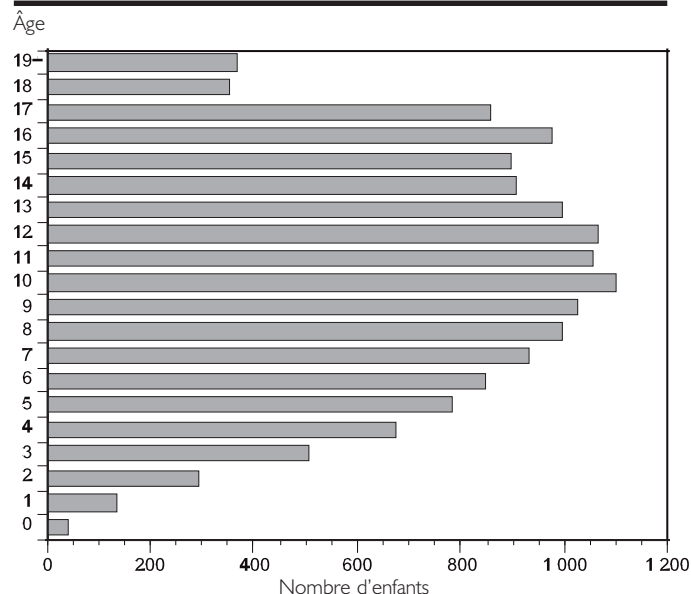
Année	Indice synthétique ¹	
	Divorcés	Divorcées
1981	0,393	0,334
1982	0,350	0,302
1983	0,325	0,282
1984	0,363	0,308
1985	0,349	0,293
1986	0,333	0,269
1987	0,307	0,266
1988	0,316	0,283
1989	0,314	0,280
1990	0,290	0,264
1991	0,267	0,239
1992	0,259	0,233
1993	0,257	0,228
1994	0,247	0,223
1995	0,243	0,222
1996	0,252	0,230
1997	0,259	0,240
1998	0,252	0,228
1999	0,254	0,229
2000	0,301	0,270
2001	0,250	0,228
2002	0,252	0,231
2003 ^P	0,244	0,220

1. Excluant les divorcés depuis 20 ans et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 6.6

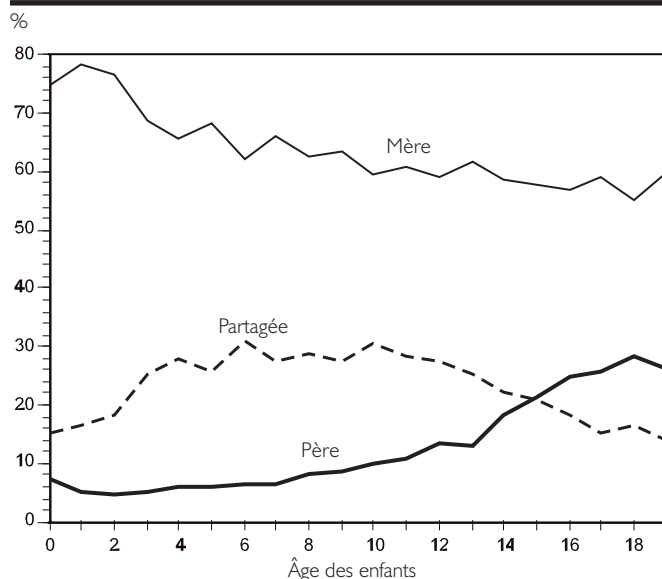
Enfants de parents divorcés au cours de l'année, selon l'âge, Québec, 2002



Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 6.7

Répartition de la garde des enfants selon leur âge, Québec, divorces de 2002



Source : Institut de la statistique du Québec.

et plus. L'âge moyen des enfants confiés au père est de 13,4 ans en regard de 10,7 ans pour ceux que garde la mère. La garde partagée augmente beaucoup depuis 1995, soit de 11 % à 25 % en 2002. La proportion des pères qui obtiennent la garde des enfants diminue un peu ces dernières années; elle est de 13 % en 2002, soit un peu moins qu'en 1997 (15 %).

Le lieu de résidence des mariés

Les statistiques des mariages sont établies par lieu de célébration, et non par lieu de résidence comme dans le cas des naissances et des décès. Il est possible et même facile pour des non-résidents de se marier au Québec, tout comme certains Québécois peuvent choisir de se marier dans une autre province ou un autre pays. Nous présentons ici quelques données sur le lieu de résidence des conjoints avant le mariage, mais les données sur les Québécois se mariant ailleurs qu'au Québec ne sont pas disponibles.

Parmi les mariés de 2003, il y a 6 % des conjoints et 5 % des conjointes qui ne résident pas au Québec avant le mariage (tableau 514 en annexe). En fait, il n'y a que 93 % des mariages qui unissent deux résidents du Québec. Ce sont les Ontariens et les Étatsuniens qui constituent les principaux groupes de non-résidents; ainsi, on compte 392 mariages de deux résidents ontariens et 193 de deux résidents des États-Unis.

On connaît aussi le lieu de résidence des couples après le mariage; en 2003, 5 % des couples, soit 1 151, ont déclaré un lieu de résidence conjugale ailleurs qu'au Québec. Assez souvent, le lieu de célébration du mariage est le lieu de résidence des parents de la mariée qui est parfois aussi son lieu de naissance. Ainsi, un peu plus de la moitié des épouses (56 %) qui résident ailleurs après le mariage sont nées au Québec, comme le tiers des époux (35 %). Même, dans le cas de près du quart de ces couples (23 %), les deux époux sont nés au Québec.

Le calcul des taux de nuptialité suppose donc au numérateur une proportion non négligeable de non-résidents qui ne sont pas au dénominateur, ce qui amène une surestimation des taux qui sont pourtant très faibles. On ne connaît malheureusement pas le nombre de résidents québécois

qui se marient ailleurs mais, étant donné que les migrations interprovinciales affichent un solde négatif, il est probable qu'il est moins élevé si l'on suppose que de nombreux conjoints choisissent leur lieu de naissance pour tenir la cérémonie du mariage.

L'état matrimonial et les unions libres

Le Recensement de 2001 donne une image de la distribution de la population selon l'état matrimonial – particulièrement en union libre – que les statistiques de l'état civil ne permettent pas de saisir. Les événements présentés jusqu'à maintenant dans ce chapitre concernaient les changements d'état matrimonial légal, de marié à veuf par exemple, et cette dernière partie présente les résultats de ces mouvements : la répartition de la population selon l'état matrimonial. Cependant, les statistiques qui découlent des recensements ne tiennent pas uniquement compte de l'état matrimonial légal, mais aussi de la situation de fait, c'est-à-dire que les personnes vivant en union libre sont considérées dans certains tableaux comme mariées, même si leur état matrimonial légal indique célibataire, divorcé, veuf ou

séparé; de plus, les partenaires en union libre peuvent être mariés légalement, tout en étant séparés de leur conjoint légitime.

Le tableau 6.7 expose la répartition des personnes de 15 ans et plus selon l'état matrimonial, en 1991, en 1996 et en 2001. La proportion des célibataires de fait, qui avait baissé entre 1986 et 1991 et atteint ainsi 30,3 % chez les hommes et 24,3 % chez les femmes, augmente à 31,6 % et à 25,4 % en 1996, et elle ne change pas beaucoup en 2001. La proportion de personnes mariées au sens large du terme diminue beaucoup entre 1991 et 1996, mais peu entre 1996 et 2001; elle se situe à 61,1 % chez les hommes et à 57,5 % chez les femmes en 2001, en regard de 63,8 % et de 60,2 % en 1991. La proportion de veufs ne bouge pas beaucoup et elle est de 2,2 % chez les hommes et de 10,0 % chez les femmes en 2001. Cette même année, la proportion des divorcés augmente à 5,3 % chez les hommes et à 7,2 % chez les femmes. L'examen des changements par âge permettra de nuancer l'évolution de la répartition selon l'état matrimonial.

Tableau 6.7

Population de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial¹, Québec, 1991, 1996 et 2001

État matrimonial	Unité	Hommes			Femmes			Total		
		1991	1996	2001	1991	1996	2001	1991	1996	2001
Célibataire	n	808 800	881 695	903 575	692 290	754 540	778 930	1 501 090	1 636 250	1 682 505
	%	30,3	31,6	31,4	24,3	25,4	25,4	27,2	28,4	28,3
Marié	n	1 703 450	1 711 750	1 754 560	1 712 050	1 724 720	1 764 940	3 415 495	3 436 500	3 519 500
	%	63,8	61,3	61,1	60,2	58,0	57,5	61,9	59,6	59,2
Partenaire en union libre ²	n	306 905	399 395	508 005	306 910	399 390	503 925	613 815	798 785	1 011 930
	%	11,5	14,3	17,7	10,8	13,4	16,4	11,1	13,9	17,0
Marié légalement ²	n	1 396 545	1 312 355	1 246 555	1 405 140	1 325 330	1 261 015	2 801 685	2 637 715	2 507 570
	%	52,3	47,0	43,4	49,4	44,5	41,0	50,8	45,7	42,2
Veuf	n	56 845	59 625	63 250	286 275	297 905	306 400	343 110	357 560	369 650
	%	2,1	2,1	2,2	10,1	10,0	10,0	6,2	6,2	6,2
Divorcé	n	102 620	138 575	152 395	155 465	197 760	221 845	258 085	336 325	374 240
	%	3,8	5,0	5,3	5,5	6,6	7,2	4,7	5,8	6,3
Total	n	2 671 710	2 791 670	2 873 765	2 846 075	2 974 930	3 072 125	5 517 785	5 766 605	5 945 890
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Il s'agit de l'état matrimonial de fait; les partenaires en union libre comprennent des célibataires (de droit), des mariés légalement (séparés), des veufs et des divorcés (de droit). L'état matrimonial « marié » comprend les personnes mariées légalement et les partenaires en union libre.

2. En 1986 et 1991, ne comprend que les partenaires en union libre dans les ménages privés. En 2001, comprend les partenaires en union libre de même sexe.

Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

En 2001, on compte un peu plus de un demi-million de couples vivant en union libre, ce qui représente 18 % des hommes de 15 ans et plus et 16 % des femmes. Il s'agit d'une augmentation assez importante en regard de 1991, quand les proportions étaient de 11 % tant chez les hommes que chez les femmes. Parmi les personnes mariées (au sens large), 29 % sont des partenaires en union libre, en regard de 18 % en 1991 et de 8 % en 1981. Les couples de même sexe sont regroupés avec les unions libres en 2001; on compte 12 695 hommes et 8 030 femmes dans de telles unions. Ces personnes représentent 0,5 % des hommes de 20 à 69 ans et 0,3 % des femmes des mêmes âges. Les 10 360 couples de même sexe comptent pour 0,6 % des couples.

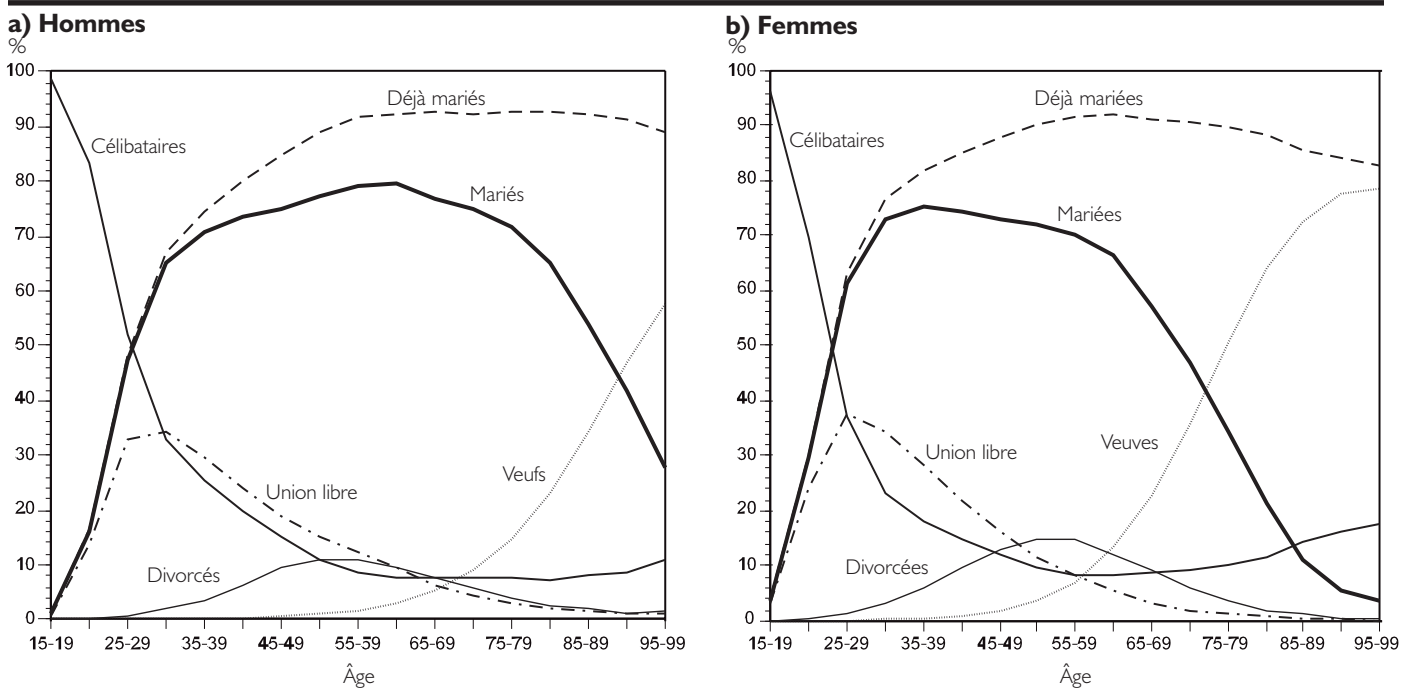
On trouve 125 000 célibataires de plus chez les hommes que chez les femmes en 2001, soit 16 %, mais les veuves (306 400) sont 4,8 fois plus nombreuses que les veufs (63 300) et le nombre de divorcées (221 800) représente 1,5 fois celui des divorcés (152 400). La vie plus longue des

femmes, leur plus jeune âge au mariage et le remariage moins fréquent chez les femmes expliquent ces différences.

À l'examen de la figure 6.8, qui présente la répartition selon l'état matrimonial de fait par âge en 2001, on constate la variation importante de cette répartition selon l'âge et le sexe. Chez les deux sexes, la proportion de célibataires diminue rapidement avec l'âge jusqu'à environ 8 % chez les 55-59 ans, mais elle augmente chez les femmes âgées, jusqu'à 17 % chez les 95-99 ans.

Par ailleurs, on observe une faible proportion de divorcés chez les jeunes comme chez les vieux; leur proportion maximale atteint 11 % chez les hommes de 50 à 59 ans et 15 % chez les femmes des mêmes âges. Le veuvage se révèle important surtout chez les femmes et chez les personnes âgées : chez les 65 ans et plus, il atteint 12 % chez les hommes et 44 % chez les femmes. Chez les personnes de 90-94 ans, 47 % des hommes et 78 % des femmes sont veufs et veuves.

Figure 6.8

État matrimonial selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001

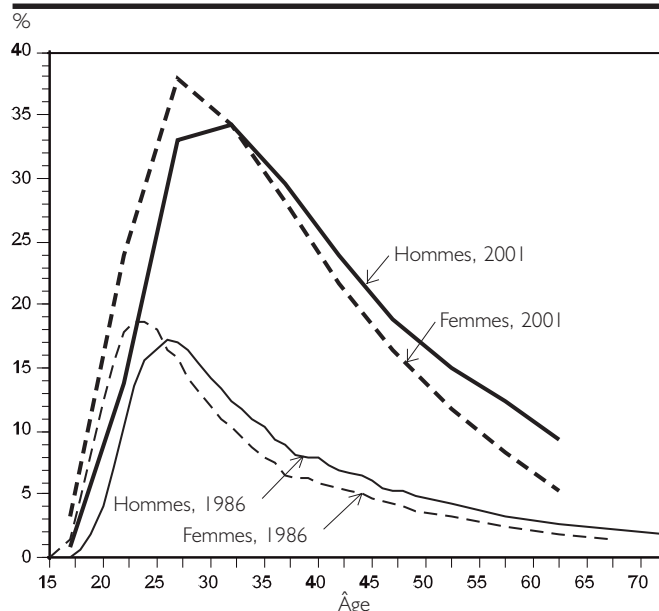
Source : Tableau 202.

La figure 6.9 présente les proportions de personnes vivant en union libre (regroupées avec les personnes mariées, mais définies comme telles dans certains tableaux) selon l'âge et le sexe. Surtout importantes chez les jeunes adultes, les proportions, en 2001, atteignent 34 % chez les hommes de 30-34 ans et 38 % chez les femmes de 25-29 ans. En 1986, les proportions les plus élevées se situaient à 17 % chez les hommes et à 19 % chez les femmes. Dumas et Bélanger (1997 : 143) ont calculé, à partir de l'Enquête sociale générale de 1995, combien de personnes avaient déjà vécu en union libre, si bien qu'en ajoutant cette catégorie de répondants, on peut estimer que près des deux tiers (64 %) des personnes de 25-34 ans en 1995 vivent ou ont vécu en union libre. On estime que 60 % des personnes de 35-39 ans et 45 % des personnes de 40-44 ans ont connu l'union libre. Ce comportement est donc devenu le plus courant parmi les générations nées depuis le milieu des années 1950.

Le Recensement de 2001 permet de croiser l'état matrimonial légal et l'état matrimonial de fait. On peut ainsi calculer que, dans la population des 15 ans et plus, 29 % des hommes légalement célibataires et 32 % des femmes célibataires vivent en union libre. La proportion des divorcés vivant en union libre est très élevée, soit 43 % des hommes divorcés et 32 % des femmes divorcées, tandis que 15 % des veufs et 5 % des veuves se trouvent dans cette situation. On peut ajouter que 1 % des personnes mariées légalement vivent en couple avec un partenaire qui n'est pas leur conjoint légitime.

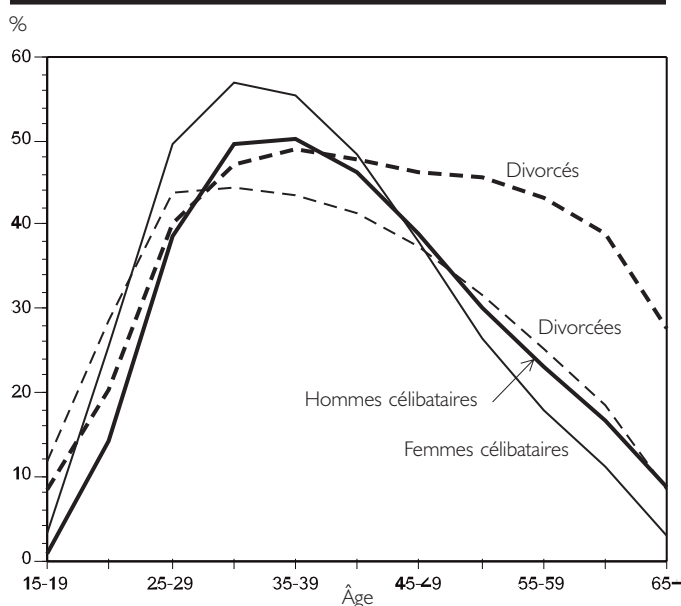
Selon la proportion des personnes vivant en union libre par âge chez les célibataires et les divorcés (figure 6.10), les jeunes femmes célibataires vivent davantage en union libre que les jeunes hommes, ce qui révèle l'entrée plus tardive des hommes dans la vie de couple, comme on l'a déjà constaté en analysant la nuptialité légale. Chez les femmes célibataires de 30-34 ans, 57 % vivent en union libre, tandis que le maximum est de 50 % chez les hommes célibataires de 30-39 ans. Les proportions diminuent beaucoup chez les célibataires plus âgés et, chez les hommes, elles sont alors légèrement supérieures à celles des femmes. Ce sont les hommes divorcés qui sont les plus susceptibles de vivre en union libre; près de la moitié (49 %) des divorcés de 35-39 ans vivent en union libre et les proportions restent élevées chez les plus âgés. Ainsi, 43 % des divorcés de 55-59 ans vivent en union libre. Les femmes divorcées plus

Figure 6.9
Proportion des personnes vivant en union libre selon l'âge et le sexe, Québec, 1986 et 2001



Source : Statistique Canada, Recensements de 1986 et de 2002.

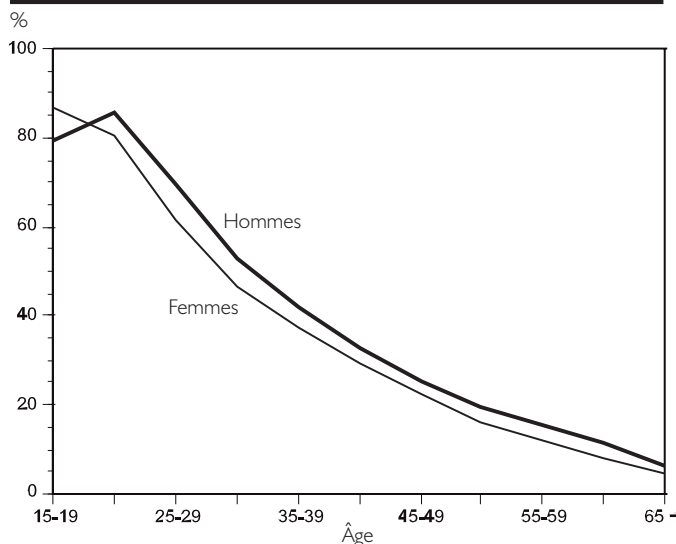
Figure 6.10
Proportion de célibataires et de divorcés vivant en union libre, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2002.

Figure 6.11

Proportion des personnes en couple vivant en union libre, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

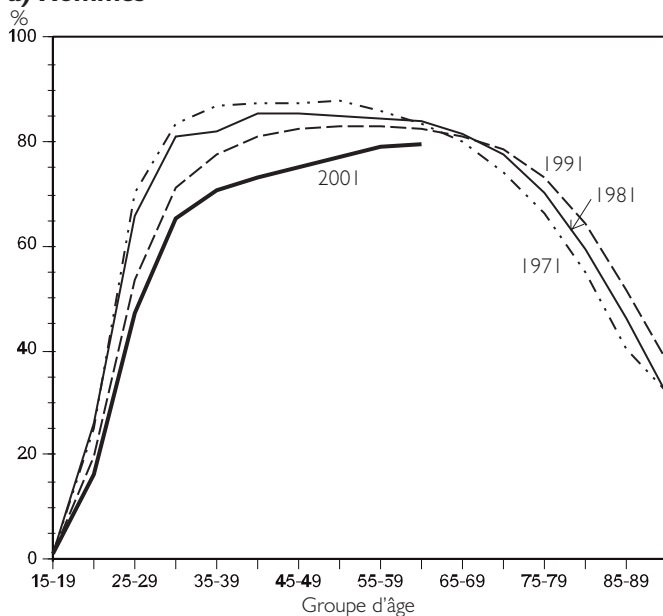
âgées vivent aussi plus souvent en union libre que les célibataires. Chez les divorcées, la proportion en union libre atteint 44 % entre 25 et 40 ans, et elle diminue ensuite jusqu'à 18 % chez les 60-64 ans. Tout comme le remariage légal, plus fréquent chez les divorcés que chez les divorcées, le remariage informel apparaît plus fréquent chez les hommes.

À partir des données du recensement, on peut estimer que plus de 29 % des personnes mariées au sens large étaient des partenaires en union libre en 2001. La proportion varie beaucoup selon l'âge et le sexe, comme le montre la figure 6.11. Chez les jeunes de 20-24 ans, 86 % des hommes et 81 % des femmes vivant en couple sont en union libre. La proportion baisse rapidement et elle n'atteint plus que près de 8 % et de 6 % chez les hommes et les femmes de 65-69 ans, ce qui est tout de même important. À tous les âges, sauf chez les moins de 20 ans où le nombre d'hommes mariés est faible, la proportion d'hommes en union libre parmi les gens mariés est plus forte que celle des femmes. Cela s'explique par l'écart d'âge entre les conjoints, les femmes étant plus jeunes que les hommes tant parmi les couples mariés légalement que parmi les partenaires en union libre.

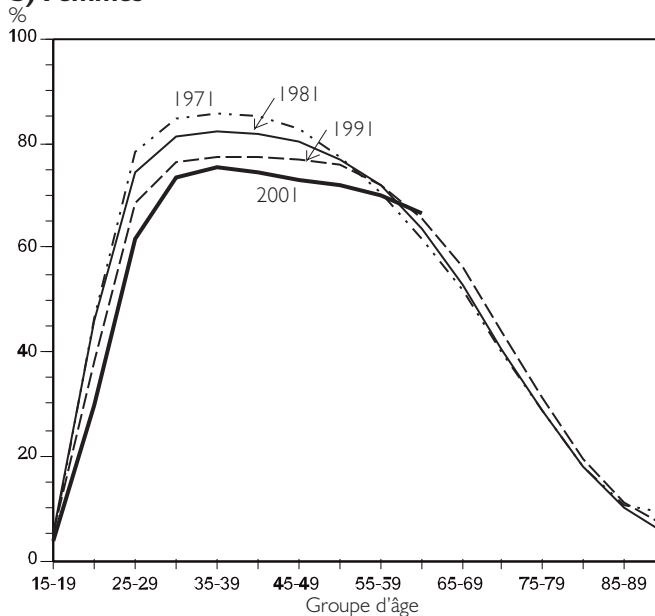
Figure 6.12

Proportion des personnes mariées selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1971-2001

a) Hommes



b) Femmes



Source : Statistique Canada, Recensements du Canada.

L'indice de nuptialité des célibataires affiche une chute très importante, mais on peut se demander si les unions libres ont remplacé complètement la nuptialité légale ou si la nuptialité de fait a changé. Pour répondre à cette question, on peut examiner à la figure 6.12 l'évolution, depuis 1971, de la proportion des personnes mariées de fait ou vivant en couple par groupe d'âge. Chez les hommes de moins de 65 ans, la proportion baisse depuis 1976, surtout chez les moins de 40 ans. Ainsi, en 1976, 71 % des hommes de 25-29 ans vivent en couple, et la proportion n'est plus que de 47 % en 2001, soit un écart de 24 points. Chez les 30-34 ans, la chute atteint 19 points, et la proportion d'hommes mariés en 2001 se situe à 65 % en regard de 84 % en 1971. Aux âges plus avancés, la proportion d'hommes mariés augmente en raison principalement de la baisse de la mortalité féminine qui réduit le veuvage. Ainsi, la proportion d'hommes mariés chez les 80-84 ans passe de 55 % en 1971 à 65 % en 2001.

Les changements vont dans le même sens chez les femmes, mais dans une moindre mesure. Ainsi, tandis que 50 % des femmes de 20-24 ans sont mariées ou vivent en couple en 1976, leur proportion n'est plus que de 30 % en 2001, soit une baisse de 20 points centésimaux. Chez les 25-29 ans, on observe un recul de 17 points, et la proportion de femmes mariées se situe à 62 % en 2001. La réduction de la mortalité masculine fait augmenter la proportion de femmes mariées, surtout chez les sexagénaires. En 1971, 52 % des femmes de 65-69 ans sont mariées, et la proportion atteint 57 % en 2001, soit une hausse de 5 points, bien inférieure aux augmentations observées chez les hommes âgés.

Nous pouvons donc conclure que la chute de la nuptialité légale, qui a commencé au milieu des années 1970, s'est accompagnée d'une baisse importante de la vie conjugale, et que les jeunes vivent aujourd'hui beaucoup moins en couple qu'en 1976. En contrepartie, la proportion de jeunes qui vivent seuls a beaucoup augmenté; par exemple, 15 % des hommes de 25-34 ans habitent seuls en 2001 en regard de seulement 4 % en 1971. Les jeunes vivent aussi plus souvent chez leurs parents : en 1981, 12 % des hommes de 25-34 ans sont encore au foyer et la proportion est

de 18 % en 2001. L'évolution des ménages de une personne constitue l'un des principaux changements survenus dans la situation domestique des personnes depuis 1971.

La nuptialité légale continue de chuter et les unions libres ne compensent pas totalement cette baisse, si bien que la vie en couple diminue, sauf chez les personnes âgées. Les changements qu'a connus la nuptialité ont une incidence importante sur la vie des familles. Les unions sont moins nombreuses et plus précaires, et cet état de choses n'est pas sans conséquence sur la fécondité et la vie familiale des enfants.

Les unions civiles et les mariages de conjoints de même sexe

Le Parlement du Québec a adopté, en juin 2002, la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation. L'Institut de la statistique du Québec reçoit un bulletin d'enregistrement statistique pour chacune de ces unions. L'édition 2003 de ce rapport présente une exploitation statistique des unions célébrées en 2002, mais les bulletins de 2003 n'ont pas encore été saisis.

Tableau 6.8

Unions civiles et mariages de conjoints de même sexe selon le sexe des conjoints, Québec, 2002-2004

	Sexe des conjoints			
	I homme et I femme	2 hommes	2 femmes	Total
	n			
Unions civiles				
2002 (juillet-décembre)	11	83	67	161
2003 ^p	68	141	133	342
2004 ^{p1} (janvier-août)	72	32	24	128
Mariages				
2004 ^{p1} (mars-août)	...	63	40	103

1. Selon les fichiers au 28 septembre 2004.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Pendant l'année 2003, 342 unions ont été célébrées, selon des données provisoires, en comparaison de 161 pendant les six derniers mois de 2002, soit un peu plus du double (tableau 6.8). Pendant les sept premiers mois de 2004 cependant, le nombre provisoire d'unions n'est que de 128, ce qui suppose une diminution probable au cours de l'année, diminution qui s'explique en partie par la disponibilité nouvelle du mariage pour les conjoints de même sexe. On note en 2003 que 20 % des unions civiles sont des unions de conjoints de sexes différents et, parmi les unions de 2004, c'est le cas de plus de la moitié des unions.

Depuis le 19 mars 2004, le mariage entre homosexuels est permis au Québec. Jusqu'au 1^{er} septembre, on en compte 103 de façon provisoire, ce qui est près du double du nombre d'unions civiles de conjoints de même sexe depuis le début de l'année. Il semble donc qu'un bon nombre de couples homosexuels choisissent le mariage plutôt que l'union civile. Rappelons qu'un couple en union civile doit rompre l'union s'il veut se marier, mais il n'existe pas de bulletins statistiques de ruptures d'union civile.

Il peut paraître paradoxal que le mariage, institution de plus en plus délaissée par les couples hétérosexuels, soit revendiqué par les couples homosexuels, tandis que l'union civile, qui visait avant tout les couples de même sexe, soit maintenant plus fréquente chez les couples de sexes opposés. On peut se demander si la réhabilitation du mariage par les homosexuels amènera une redécouverte de cette institution par l'ensemble de la population et un changement de tendance de la nuptialité.

